



# TENDER AMENDMENT

## RETURN BIDS TO:

Procurement Hub  
Fisheries and Oceans Canada  
200 Kent Street  
Ottawa, ON  
K1A 0E6

The referenced document is hereby amended: unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the contract remain the same.

### Issuing Office:

Procurement Hub  
Fisheries and Oceans Canada  
200 Kent Street  
Ottawa, ON  
K1A 0E6

# MODIFICATION D'APPEL D'OFFRES

## RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Centre d'approvisionnement  
Pêches et Océans Canada  
200 rue Kent  
Ottawa (ON)  
K1A 0E6

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

### Bureau de distribution :

Centre d'approvisionnement  
Pêches et Océans Canada  
200 rue Kent  
Ottawa (ON)  
K1A 0E6

<b>Title:</b> Île d'Entrée, Îles-de-la-Madeleine – Construction d'une rampe et réparation au brise-lames		
<b>Solicitation No.: / N° de l'invitation :</b> FP802-190296	<b>Amendment No.: / N° de modification de l'invitation :</b> 001	<b>Date:</b> 14 janvier 2020
<b>Client Reference No. / No. de référence du client(e)</b> F3731-190009		
<b>Solicitation Closes: / L'invitation prend fin :</b>		
<b>At:</b> 14h00	<b>On:</b> 29 janvier 2020	<b>Time Zone:</b> (Heure Normale de l'Est)
<b>Address Inquiries to: / Adresser toute demande de renseignements à :</b>  Nicole Levesque-Welch		
<b>Telephone No.: / N° de téléphone :</b> 343-542-5840	<b>Email Address: / Courriel :</b> <a href="mailto:nicole.levesque-welch@dfo-mpo.gc.ca">nicole.levesque-welch@dfo-mpo.gc.ca</a>	
<b>TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print) À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>		
<b>Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur</b>		
<b>Address - Adresse</b>		
<b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur</b>		
<b>Title - Titre</b>		
<b>Signature</b>		<b>Date</b>



## MODIFICATION 001

Cette modification vise à repousser la date de clôture et à répondre aux questions soumissionnées en réponse de l'appel d'offres FP802-190296:

### A. DATE DE CLÔTURE DE L'APPEL D'OFFRES

La date de clôture de l'appel d'offres no FP802-190296, dont le sujet était Île d'Entrée, Îles-de-la-Madeleine – Construction d'une rampe et réparation au brise-lames, est repoussée du 22 janvier 2020 au 29 janvier 2020 à 14h00, heure normale de l'Est (HNE).

### B. QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1. Dans le cadre du projet en titre nous aimerons obtenir une clarification de l'item .7 ci-dessous.

Construction d'une rampe et réparation au brise-lames  
Havre de l'Île d'Entrée  
Projet n° 722790

Section 35 31 23  
BRISE-LAMES EN ENROCHEMENTS  
Page 4

- .6 L'Entrepreneur devra en plus fournir un rapport de la pierre acheminée au chantier.
- .7 La pierre des Îles-de-la-Madeleine sera acceptée si les dolosse du MPO, la pierre importée et la pierre et dolosse récupérés sont insuffisants pour compléter l'ouvrage.**

R1. La pierre 1 @ 2 tm et 300 @ 500kg doit être importée aux Îles de la Madeleine. Comme les quantités de pierre indiquées au bordereau sont approximatives, il est possible qu'une quantité supplémentaire soit nécessaire pour compléter l'ouvrage. Si cette situation doit se produire, la pierre carapace ou filtre supplémentaire requise pourra provenir des Îles de la Madeleine.

La pierre des Îles de la Madeleine est acceptée pour les autres catégories de pierre au contrat.

Q2. À la section 01 11 00 du devis, à la page 4, il est indiqué que la cale de halage existante doit être démolie avant le 31 mars, le brise-lames doit être réparé et le dragage effectué avant le 16 juillet et la ligne de pontons déplacée au courant du mois de septembre. Cependant, il n'est pas inscrit à quel moment nous devons construire la nouvelle rampe de mise à l'eau. Est-ce que vous pourriez nous éclairer s'il vous plaît?

R2. Il n'y a pas de contrainte pour les travaux de la rampe. Sa construction doit seulement être complétée pour le 30 septembre 2020.

***Tous les autres termes et conditions resteront inchangés***